



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 330 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le refus de payer, de la part de la compagnie d'assurance, laisse de nombreuses personnes malades ou invalides dans des situations où elles doivent se démener pour trouver des ressources pour conserver leurs biens et subvenir aux besoins de leur famille;

CONSIDÉRANT les difficultés de la population en perte d'autonomie à recevoir des soins de base et de fin de vie plus humains;

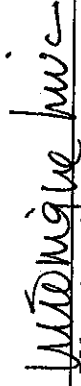
CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Famille a la responsabilité de faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires de la pétition, demandons à l'Assemblée nationale d'exiger des compagnies d'assurance maladie et invalidité d'investiguer avant d'accepter un nouveau client.

Nous demandons également que les questions posées soient précises et raisonnables dans le temps. Nous demandons que la compagnie d'assurance qui a accepté un client soit dans l'obligation de payer, sans restriction, si une maladie ou une invalidité survient.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Véronique Hivon, députée de Joliette

24 avril 2012
Date de signature de l'extrait